
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du jeudi 28 septembre 2023
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Fabrice BEAUMET.
<u>Votants:</u> 9	<u>Sont présents:</u> Andrée RENAUX, Cathy DAL BORGO, Nicolas HERTKORN, Alain ROVERATI, Alexandra KOLODZIEJCZAK, Fabrice BEAUMET, Martial LARMINACH, Magalie PARTY, Pascal THUAU
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Hubert JANKE
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Nicolas HERTKORN

Objet: convention d'occupation temporaire du domaine communal parcelle ZE 72 - DE 2023_018

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur Joël RENARD pour mettre fin à la convention d'occupation temporaire de la parcelle ZE 72, qu'il occupait depuis depuis le 1er octobre 2016.

Le Maire informe également qu'il y a une proposition de location de la parcelle de Monsieur Claude HENRY.

Il propose à l'assemblée d'accepter la résiliation de Monsieur Joël RENARD à compter du 31 décembre 2023 et de louer cette parcelle à partir du 01 janvier 2024 à Monsieur Claude HENRY pour le même fermage sachant que celui sera réactualisé chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, la résiliation de la convention d'occupation temporaire de la parcelle ZE 72 entre Monsieur Joël RENARD et la commune à compter du 31/12/2023, la proposition de location de la dite parcelle à Monsieur Claude HENRY, domicilié à Merles-sur-Loison, à partir du 01 janvier 2024 pour le même fermage qui sera réactualisé chaque année, et **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention d'occupation temporaire de la parcelle ZE 72.

Objet: DON A L'ASSOCIATION CITIQUE - DE 2023_019

Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer un don de 150 euros à l'association Citique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'effectuer un don de 150 euros auprès de l'association Citique.

et **AUTORISE** le Maire à passer l'écriture comptable.

Objet: ADHESION MILLE TALENTS - DE 2023_020

Le Maire propose d'adhérer aux mille talents. Il s'agit d'une participation financière de la commune pour les personnes de 0 à 99 ans concernant une adhésion aux associations culturelles et/ou sportives sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Verdun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de ne pas adhérer aux mille talents en raison de la situation financière fragile de la commune.

Objet: DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE DES ELUS LOCAUX - DE 2023_021

Objet: TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS - DE 2023 022

Le Maire propose à l'assemblée de la poursuite de la gratuité de la salle polyvalente pour les associations.

Il propose de voter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de poursuivre la gratuité de la salle pour le Comité des fêtes de Champneuville, l'association des Anciens Combattants du Talou et la commune de Vacherauville, et de faire payer 50 euros par jour de location aux associations demandant un droit d'entrée.